

COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

CONSEIL DES COMMISSAIRES

**MARDI 28 JUIN 2016 – 19 H 00
SALLE DE CONFÉRENCE DE LA CSET
340 SAINT-JEAN-BOSCO
MAGOG, QC. J1X 1K9**

PROCÈS-VERBAL

Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire

MEMBRES PRÉSENTS (P):

Commissaires		Parent Commissaires	
Gordon Barnett	P	Mary Gilman	P
Claire Beaubien	P	Paul Laberge, membre	P
Daniel Brodie	P	Cindy Véronneau	Absente
Richard Gagnon	P	Kenneth Waterhouse	P
Gary Holliday	P		
Joy Humenuik, vice-présidente	P	Administrateurs	
Mary-Ellen Kirby	P	Secrétaire général, Éric Campbell	P
Frank MacGregor	P	Directeur général, Christian Provencher	P
Alice McCrory	Absente	Directrice générale adjointe et directrice des Services éducatifs, Kandy Mackey	P
Michael Murray, président	P	Directeur des Ressources humaines, Jeffrey Pauw	P
Tina Pezzi-Bilodeau	GH	Directeur des Services financiers, Sophie Leduc	P
Gregg Thomson	Absente	Directeur des opérations, Michel Soucy	P

GH = Google Hangout

OBSERVATEURS

Sharon Priest, Conseillère en communications

INVITÉS

Megan Seline, présidente, *Appalachian Teachers' Association (ATA)*, Matthew McCully, *The Record*.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président ouvre l'assemblée à 19h16.

2. QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

LE QUORUM EST ATTEINT ET IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Holliday d'accepter l'ordre du jour du 28 juin 2016 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 MAI 2016

Résolution No. ETSB16-06-80

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2016

ATTENDU QU'UNE copie du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2016 a été remise à chacun des commissaires au moins six (6) heures avant le début de la réunion, le secrétaire général est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal et d'adopter le procès-verbal de la réunion tenue le 24 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

Quel est le statut de l'entente entre la Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC) et la Commission scolaire Eastern Townships (CSET)?

R: Le président répond qu'il existe présentement 12 ententes ou contrats différents avec la CSVDC, incluant le partage de locaux. Les cadres supérieurs sont présentement en discussion avec leurs homologues de la CSVDC afin de réviser et de renouveler les contrats comme certains d'entre eux ont été remis en question tant par la CSVDC que par la CSET.

Quel est le statut de la nomination des directions dans les écoles et les centres?

R: Ce sujet sera discuté lors de la prochaine réunion.

5. RECONNAISSANCE DE L'EXCELLENCE

Ce mois-ci, le Conseil des commissaires et la Direction générale de la Commission scolaire Eastern Townships désirent souligner les réalisations suivantes :

- Le 26 mai, la CSET a célébré ses employés qui ont accumulé plus de 25 ans de service. Chacun de ces employés a reçu une épingle et un petit cadeau en guise de

remerciements pour leur 25 ans de dévouement envers la commission scolaire et envers les élèves de nos écoles et de nos centres. Encore une fois, nous les félicitons et les remercions de leur engagement.

- La cérémonie de graduation de l'École secondaire Massey-Vanier a eu lieu le 23 juin dans l'auditorium de l'école. Au cours de la cérémonie, des bourses et des récompenses totalisant un montant de 91 000 \$ ont été remises à plus de 65 élèves gradués pour les aider à poursuivre leurs études post-secondaires. Nous aimerions féliciter tous les élèves qui ont reçus une récompense et leur souhaiter de poursuivre leur cheminement avec succès. Nous aimerions également témoigner notre appréciation au comité des récompenses qui a travaillé sans relâche sur une base volontaire, de même que les nombreux donateurs qui ont contribué au fonds et ont fait en sorte que les élèves de l'École secondaire Massey-Vanier puissent profiter de ces récompenses;
- C'est le 3 juin que la CSET a reconnu et célébré les carrières de son personnel quittant pour la retraite lors du gala annuel des retraités. En tout 29 personnes ont pris leur retraite ou la prendront d'ici la fin de l'année scolaire. La somme d'expérience, de dévouement et d'engagement de ces personnes ont démontré envers les élèves de la CSET nous manquera. Nous pouvons le constater davantage alors que pour chaque personne, on faisait état de l'historique de leurs accomplissements et de leur contribution unique. Nous leur souhaitons à tous une longue et heureuse retraite en santé;
- Nous aimerions transmettre nos félicitations à l'École primaire de Sherbrooke pour avoir remporté le *Défi cubes énergie* du *Grand défi Pierre Lavoie* pour la région de l'Estrie. Les élèves ont accumulé les cubes d'énergie en accomplissant différents types d'activité physique à l'école et à la maison. Une école participante pour chaque région du Québec a été sélectionnée pour participer à l'événement du grand prix qui se déroulait à Montréal la fin de semaine du 18-19 juin. Plus de 4200 élèves s'étaient rassemblées pour cette occasion au Stade Olympique, ils y ont passé la nuit et se rendaient à La Ronde le lendemain;
- Cette année la récompense du *Dynamic Funds Caregiver of Inspiration 2016* a été remis à Theresa Evans de l'École secondaire Massey-Vanier (MVHS). Mme Evans a reçu cette reconnaissance pour avoir été à l'origine de la création de *Home Base*: un centre offrant du soutien en vue du mieux-être des élèves affectés par des troubles du spectre de l'autisme à MVHS. Lors de sa création en 2006, le centre s'occupait de 3 élèves. Aujourd'hui, 32 élèves y trouvent un endroit sécuritaire où on leur offre du temps de répit et où on les aide à être confortable, bien dans leur peau, à s'ajuster et à s'intégrer avec succès à l'environnement de l'école secondaire. Nous aimerions féliciter Mme Evans pour cet honneur bien mérité et transmettre également nos remerciements à l'équipe de MVHS pour leur engagement et leur dévouement envers leurs élèves. Pour plus d'information concernant Mme Evans, vous pouvez visionner la "newsletter Inspirations en cliquant sur le lien suivant : http://www.inspirationsnews.com/pdf/Editions/Inspirations_summer-160418.pdf.

- Pour terminer, à l'approche de la fin de l'année scolaire, nous félicitons avec plaisir tous les élèves. Que ce soit ceux de la maternelle qui débutent leur parcours scolaire, les élèves qui quittent l'école primaire pour vivre de nouvelles aventures à l'école secondaire, ou encore ceux qui graduent de nos écoles secondaires et devant qui s'offrent différentes avenues parmi lesquelles ils devront choisir, ou encore les élèves inscrits à l'éducation aux adultes et à la formation professionnelle qui débutent une nouvelle carrière. Félicitations à tous pour le bon travail que vous avez accompli. Nous vous souhaitons de poursuivre avec succès peu importe vos choix et ce que vous déciderez de devenir ou de faire!

6. RAPPORTS

6.1 Rapport du directeur général

Le directeur général, C. Provencher, présente verbalement son rapport écrit dans lequel il souligne les points suivants:

Ses premiers 100 jours:

- Il a une meilleure compréhension de la CSET
- Sa participation au gala de reconnaissance des 25-ans et à celui des retraités
- Il déposera un plan d'action pour l'année scolaire 2016-2017.

6.2 Rapport du président

Le président, M. Murray, présente verbalement son rapport écrit dans lequel il souligne les points suivants:

- Une autre année scolaire se termine
- Le lancement des CLSC (points de services)
- Nous avons bien composé avec les réductions budgétaires
- Une légère diminution du taux de taxation à la CSET
- Une présentation de la Loi 105 aura lieu en août ou en septembre et il est heureux que l'accent soit mis sur le succès de élèves;
- L'importance de la communauté pour les petites écoles
- L'augmentation des élèves dans les écoles primaires
- Le partenariat avec la CSVDC existe maintenant depuis près de 50 ans
- Le nouveau directeur général a pris un bon départ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE

7.1 Modification à l'horaire des réunions du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017

Résolution no. ETSB 16-06-81

Modification à l'horaire des réunions du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017

ATTENDU QUE les réunions du Conseil des commissaires ont habituellement lieu le quatrième mardi de chaque mois;

ATTENDU QUE le 28 février 2017 est le quatrième mardi du mois mais est inclus dans la semaine de relâche; **PAR CONSÉQUENT**, une correction doit être apportée à l'horaire des réunions du Conseil des commissaires adopté lors de la dernière réunion du Conseil des commissaires (résolution no. ETSB16-05-71);

IL EST PROPOSÉ par le commissaire D. Brodie de remplacer le 28 février 2017 par le 21 février 2017 à l'horaire des réunions du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

8. AFFAIRES NOUVELLES

8.1 Demande pour un permis d'alcool

Résolution No. ETSB16-06-82

Demande pour un permis d'alcool – Centre d'apprentissage communautaire Memphrémagog

ATTENDU QUE le Centre communautaire d'apprentissage (CLC) Memphrémagog organisera une activité de danse country le samedi 1er octobre 2016 afin de recueillir des fonds;

ATTENDU QUE l'activité se déroulera sur le terrain de l'École primaire Princess Elizabeth (PEES);

ATTENDU QUE le CLC Memphrémagog souhaite vendre des breuvages alcoolisés;

ATTENDU QUE le CLC Memphrémagog doit se conformer à la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*;

ATTENDU QUE le CLC Memphrémagog doit obtenir une résolution de la Commission scolaire les autorisant à vendre des breuvages alcoolisés sur les lieux et doit également fournir une photocopie du permis de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire D. Brodie d'autoriser le CLC Memphrémagog à vendre des breuvages alcoolisés sur le terrain de PEES en conformité avec la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec*.

Adoptée à l'unanimité

9. RAPPORTS DES COMITÉS

9.1 Comité exécutif

Le président du comité exécutif mentionne que les points suivants ont été abordés lors de la réunion du comité exécutif:

- Plan d'embauche
- Sujets reliés au fonctionnement

9.2. Comité consultatif des finances

La présidente du Comité consultatif des finances présente les résolutions suivantes:

9.2.1 FINANCES

9.2.1.1 Signataires autorisés pour les écoles/centres

Résolution no. ETSB16-06-83

Signataires autorisés pour les écoles/centres

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (« CSET ») a désigné la Banque Nationale comme fournisseur de ses services bancaires;

ATTENDU QUE la soumission acceptée reçue de la Banque Nationale incluent les services bancaires pour les écoles et les centres;

ATTENDU QUE la Banque Nationale demande les noms des signataires autorisés à signer les documents bancaires au nom des écoles de la CSET;

ATTENDU QUE de nouvelles attributions à la direction ont changé les noms des représentants du Campus Brome-Missisquoi – Centre de formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que la personne suivante soit autorisée à signer les documents bancaires au nom de son Centre à compter du 1^{er} juillet 2016 :

Campus Brome Missisquoi –
Centre de formation professionnelle

Liette Béchard (ajouté)
Sylvain Desruisseaux (enlevé)

Adoptée à l'unanimité

9.2.1.2 Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) – Année budgétaire 2016-2017

Résolution no. ETSB16-06-84

Objectifs et principes de répartition des subventions relatifs à l'article 275 (EA) – Année budgétaire 2016-2017

ATTENDU QUE l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique indique que la Commission scolaire doit rendre publics les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE le Comité de direction a passé en revue et a accepté le document relatif à l'article 275;

ATTENDU QUE le Comité de parents a été consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et des autres revenus entre ses établissements ainsi que les objectifs, les principes et les critères qui ont servi à déterminer le montant qu'elle retient pour ses besoins et ceux des comités de la Commission scolaire en ce qui a trait au budget de la Commission scolaire pour l'année scolaire 2016-2017.

Adoptée à l'unanimité

9.2.1.3 Approbation des budgets des écoles et des centres pour l'année 2016-2017

Résolution no. ETSB16-06-85

Approbation des budgets des écoles et des centres pour l'année 2016-2017

ATTENDU QUE l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que chaque commission scolaire est responsable d'adopter les budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de ses centres d'éducation aux adultes;

ATTENDU QUE les budgets ci-joints doivent être adoptés;

ATTENDU QUE tous les conseils d'établissement ont adopté les budgets de leur école/centre respectif 2016-2017;

ATTENDU QUE les budgets des écoles/centres 2016-2017 ont été présentés et analysés lors de la réunion du Comité consultatif de vérification du 27 juin 2016;

ATTENDU QUE le Comité de vérification recommande l'adoption des budgets 2016-2017 pour les écoles et les centres;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve le budget 2016-2017 pour chaque école/centre;

Adoptée à l'unanimité

La présidente du Comité consultatif de vérification mentionne que la phrase suivante a été ajoutée à la fin du 5e paragraphe de la résolution initiale: " *sous réserve de l'adoption du décret sur le rendement maximal de la taxe tel que stipulé dans l'article 308 de la Loi sur l'instruction publique*";

9.2.1.4 Adoption du budget 2016-2017

Résolution no. ETSB16-06-86 Adoption du budget 2016-2017

ATTENDU QUE l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* indique que chaque commission scolaire doit adopter et soumettre au ministère de l'Éducation ses budgets d'opération, de capital d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire à venir;

ATTENDU QUE chaque commission scolaire est responsable d'adopter les budgets de ses écoles, de ses centres de formation professionnelle et de formation aux adultes;

ATTENDU QUE les revenus estimés sont de 80 145 420 \$ et les dépenses estimées sont de 80 145 420 \$, résultant en un budget équilibré pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE l'évaluation uniforme nécessaire pour établir la bourse d'égalisation est établie à 4 543 612,461 \$;

ATTENDU QUE le budget prévoit établir le taux de la taxe scolaire à 0,31462 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniforme; *sous réserve de l'adoption du décret sur le rendement maximal de la taxe tel que stipulé dans l'article 308 de la Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik que les budgets d'opération 2016-2017 (incluant les fonds locaux des écoles/centres), du capital d'investissement et du service de la dette soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation;

IL EST DE PLUS PROPOSÉ que le taux de taxation pour l'année scolaire 2016-2017 soit établi à 0,31462 \$ par 100 \$ de l'évaluation uniforme.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2 **BÂTIMENTS ET TERRAINS**

9.2.2.1 **Liste des projets d'investissements proposés conformément aux programmes *Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2016-2017***

Résolution no. ETSB16-06-87

Liste des projets d'investissements proposés conformément aux programmes *Maintien des bâtiments et résorption du déficit de maintien 2016-2017*

ATTENDU QUE cette mesure du *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur* (MEES) vise à financer les travaux de façon à maintenir et/ou à rénover tous les immeubles utilisés à des fins éducatives et administratives;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships a préparé une liste de projets d'investissement prioritaires qu'elle soumettra au MEES et pour lesquels elle veut obtenir du financement conformément au programme *Maintien des bâtiments 2016-2017 (Mesure 50621)* and to the program *Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Mesure 50622)*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships doit faire parvenir cette liste au MEES, au plus tard le 2 juillet 2016;

ATTENDU QUE ladite liste des projets prioritaires pourrait possiblement faire l'objet d'ajustements avant le 2 juillet 2016;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik que le Conseil des commissaires approuve la liste des projets à être financés en priorité soumise conformément au programme *Maintien des bâtiments 2016-2017 (Mesure 50621)* et au programme *Résorption du déficit de maintien 2016-2017 (Mesure 50622)*; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et qu'en son absence, le directeur des Services financiers et le directeur des Opérations puissent également les signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.2 **Contrats des organismes publics – Reddition annuelle de comptes**

Résolution no. ETSB16-06-88

Contrats des organismes publics – Reddition de comptes annuelle

CONSIDÉRANT que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n°1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT que cette loi modifie notamment la Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., chapitre C-65.1, ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics (ci-après « Directive »), qui est entrée en vigueur le 1er avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2016;

CONSIDÉRANT que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

CONSIDÉRANT que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

.../2

CONSIDÉRANT que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

CONSIDÉRANT qu'à la CSR, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, relèvent du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'il a données au cours de la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire J. Humenuik, appuyée par le commissaire K. Waterhouse:

1° **d'ADOPTER** la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° **d'AUTORISER** le président de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive;

3° **de TRANSMETTRE**, au plus tard le 30 juin 2016, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.3 Commission scolaire Eastern Townships – Programme d'élèves internationaux- Entente de location

Résolution no. ETSB16-06-89

Commission scolaire Eastern Townships – Programme d'élèves internationaux - Entente de location

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) est fière de fournir un environnement multiculturel à ses élèves, environnement qui pourrait être encore plus enrichissant avec l'ajout d'élèves internationaux;

ATTENDU QUE la CSET fait face à une demande croissante d'hébergement pour son programme d'élèves internationaux pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE la CSET est à la recherche d'hébergement pour accueillir un nombre croissant d'élèves internationaux pour l'année scolaire 2016-2017;

ATTENDU QUE la CSET a contacté le Collège Rivier à Coaticook et le Collège du Mont St-Anne à Sherbrooke afin de louer possiblement des espaces pour loger sa clientèle internationale;

ATTENDU QUE les deux collèges disposent présentement d'espaces et que la CSET est en train de négocier un bail afin d'héberger sa clientèle du PEI;

ATTENDU QUE la CSET a budgétisé un coût fixe de neuf cent dollars (900 \$) par élève, par mois sur une période de 10 mois, pour une chambre et pension ainsi que pour un certain nombre d'activités parascolaires;

ATTENDU QUE la CSET pourrait négocier un bail d'un (1) an du 1^{er} août 2016 au 30 juin 2017, renouvelable annuellement (pour un maximum de deux (2) renouvellements), et auquel les deux parties pourraient mettre fin en fournissant un avis de six mois à partir de janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire C. Beaubien d'autoriser la CSET à conclure une entente de location pour son PEI; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer lesdits documents.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.4 Couverture d'assurance 2016-2017

Résolution no. ETSB16-06-90

Couverture d'assurance 2016-2017

ATTENDU QU'IL a été proposé le 26 avril 2016 d'autoriser la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) à se joindre à nouveau au groupe des commissions scolaires de la *Montérégie-Estrie* pour lancer un appel d'offres ensemble auprès des compagnies d'assurance (résolution no. ETSB12-03-46);

ATTENDU QU'IL A ÉTÉ DE PLUS PROPOSÉ de confier à la firme Groupe Turcot inc. le mandat de préparer une soumission pour le groupe des *commissions* scolaires participantes;

ATTENDU QU'IL A ÉTÉ DE PLUS PROPOSÉ de confier le mandat à la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke de superviser l'appel d'offres et de recevoir les soumissions au nom du groupe des commissions scolaires de la *Montérégie-Estrie*;

ATTENDU QUE le groupe d'achat des commissions scolaires *Montérégie-Estrie* a reçu trois (3) soumissions suite à l'appel d'offres publique;

ATTENDU QUE à la suite de l'étude des soumissions, le cabinet professionnel assigné, *Groupe Turcot inc.*, recommande groupe des commissions scolaires *Montérégie-Estrie* le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie *BFL Canada risques set assurances inc.* pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la soumission pour la Commission scolaire Eastern Townships représente un montant de 41 111 \$ (excluant les taxes) et 44 811 \$ incluant les taxes, pour l'année 2016-2017;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire J. Humenuik d'octroyer le contrat à la firme *BFL Canada risques et assurances inc.* pour l'année 2016-2017; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que

le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer lesdits documents.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.5 École secondaire Massey-Vanier High School – Remplacement de toiture

Résolution no. ETSB16-06-91

École secondaire Massey-Vanier – Remplacement de toiture

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 125 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 (Mesure 50621)*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC)* souhaite remplacer une partie de la toiture à l'École secondaire Massey Vanier (bloc G);

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 125 000 \$;

ATTENDU QUE la CSVDC est responsable de l'appel d'offres pour le campus de l'École secondaire Massey-Vanier;

ATTENDU QUE le coût total du projet sera partagé à raison de 50% / 50% entre la CSVDC et la ETSB;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *MDB – Maintien des bâtiments 2016-2017* et/ou du programme *RTA - Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit

autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.6 École secondaire Massey-Vanier – Réparation du système de ventilation

Résolution no. ETSB16-06-92

École secondaire Massey-Vanier – Réparation du système de ventilation

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 125 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *MDB - Maintien des bâtiments 2016-17 (Mesure 50621)*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs (CSVDC)* souhaite réparer le système de ventilation de l'École secondaire Massey Vanier (bloc H);

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 125 000 \$;

ATTENDU QUE la CSVDC est responsable de l'appel d'offres pour le campus de l'École secondaire Massey-Vanier;

ATTENDU QUE le coût total du projet sera partagé à raison de 50% / 50% entre la CSVDC et la ETSB;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *MDB – Maintien des bâtiments 2016-2017* et/ou du programme *RTA - Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.7 École secondaire régionale Alexander Galt– Réfection de l'entrée principale et des classes

Résolution no. ETSB16-06-93

École secondaire régionale Alexander Galt – Réfection de l'entrée principale et des classes

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 50 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs 2016-17*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.8 École secondaire régionale Alexander Galt – Enlèvement du tapis

Résolution no. ETSB16-06-94

École secondaire Alexander Galt – Enlèvement du tapis

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 50 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs 2016-17*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 50 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs*;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire M. Kirby de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEESR, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.9 École primaire de Lennoxville – Réfection de classes

Résolution no. ETSB16-06-95

École primaire de Lennoxville – Réfection de classes

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 75 000 \$ pour le projet de réfection de quatre (4) classes à l'École primaire de Lennoxville, en vertu du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs 2016-17*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 100 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire T. Pezzi-Bilodeau de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.10 École primaire de Sherbrooke – Réfection du plancher chauffant du service de garde

Résolution No. ETSB16-06-96

École primaire de Sherbrooke – Réfection du plancher chauffant du service de garde

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 75 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs 2016-17*;

ATTENDU QUE les délais auxquels la CSET est confrontée nous obligent à présenter la résolution sur une base budgétaire pour un montant de 75 000 \$;

ATTENDU QUE le contrat sera accordé aussitôt que les résultats de l'appel d'offres seront connus;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé dans le respect du budget alloué par la CSET à ce projet (contrat, honoraires professionnels et taxes incluses), de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE si des sommes additionnelles sont requises pour compléter le projet, ces sommes seront puisées dans l'enveloppe du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs program*;

ATTENDU QUE le contrat sera octroyé selon les recommandations du cabinet professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire F. MacGregor de réaliser le projet mentionné ci-haut, conformément à l'autorisation du MEES, de la politique d'achat de la CSET et des exigences gouvernementales pour ce projet; **IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tout document relatif au projet et qu'en son absence, le directeur des opérations soit également autorisé à signer.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.11 École primaire Parkview – Embellissement de la cour d'école**Résolution no. ETSB16-06-97****École primaire Parkview – Embellissement de la cour d'école**

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) en collaboration avec l'école a soumis pour approbation un projet d'amélioration de la cour d'école au *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* conformément au programme «*Embellissement des cours d'école 2015-2016 (Mesure 50530)*»;

ATTENDU QUE la CSET en collaboration avec l'École. a présenté sa demande en octobre 2015;

ATTENDU QUE la CSET veut réaliser le projet pendant le congé scolaire estival de 2016;

ATTENDU QUE la CSET a reçu l'autorisation du *MEES*;

ATTENDU QUE l'aide financière du MELS équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000\$;

ATTENDU QUE l'aide financière de la CSET équivaut à 1/3 du coût du projet sans excéder 25 000 \$;

ATTENDU QUE l'École primaire Parkview a fourni des lettres de confirmation officielles d'aide au financement dans lesquelles elle s'engage à assumer le solde du montant requis;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 80 667 \$ (taxes et frais inclus);

ATTENDU QUE le contrat sera accordé conformément à la politique d'achat de la commission scolaire Eastern Townships et aux exigences du gouvernement (lois, politiques, règlements, etc...);

ATTENDU QUE la CSET prélèvera des sommes à même l'enveloppe globale du programme « *Réfection et transformation des actifs 2016-2017* » pour assurer sa part du projet;

ATTENDU QUE le projet sera effectué conformément au budget approuvé;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon d'aller de l'avant avec le projet; **II EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et d'autoriser le directeur des opérations à signer lesdits documents en l'absence du directeur général.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.12 École primaire de Lennoxville – Réparation du trottoir pour sortie d'autobus et ligne d'égout

Résolution no. ETSB16-06-98

École primaire de Lennoxville – Réparation du trottoir pour sortie d'autobus et ligne d'égout

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships (CSET) a alloué un budget de 75 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, dans le cadre du programme *RTA – Réfection et transformation des actifs 2016-17*;

ATTENDU QUE quatre (4) entreprises ont reçu des spécifications du projet à la suite d'une invitation publique à soumissionner sur le projet;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Eastern Townships a reçu trois (3) soumissions à la date et à l'heure spécifiées;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse, au montant de 49 240,98 \$ (excluant les taxes), a été reçu de la compagnie *Grondin Excavation inc.*;

ATTENDU QUE à la suite de l'étude des soumissions, le cabinet professionnel assigné, *Groupe SM inc.*, recommande le plus bas soumissionnaire, soit la compagnie *Grondin Excavation inc.*, pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse du contracteur, excluant les honoraires professionnels et les taxes, est de 67 723 \$;

ATTENDU QUE si des montants additionnels sont requis pour compléter le projet, ils seront prélevés à même le programme *RTA – Réfection et transformation des actifs*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire G. Barnett d'accorder le contrat pour le projet ci-haut mentionné à la compagnie *Grondin Excavation inc.*; **II EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et d'autoriser le directeur des opérations à signer lesdits documents en l'absence du directeur général.

Adoptée à l'unanimité

9.2.2.13 École primaire de Sutton – Réparation des murs extérieurs (coûts supplémentaires)

Résolution no. ETSB16-06-99

École primaire de Sutton – Réparation des murs extérieurs (coûts supplémentaires)

ATTENDU QUE le *ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)* a approuvé un budget de 100 000 \$ pour le projet ci-haut mentionné, conformément au programme *MDB - Maintien des bâtiments 2015-16 Mesure 50621*;

ATTENDU QU'IL A ÉTÉ PROPOSÉ le 24 mai 2016 (résolution #ETSB16-05-76) que la compagnie maintenant connue comme étant *Construction Giron inc.*, obtienne le contrat au montant de 100 000 \$ pour effectuer le projet ci-haut mentionné;

ATTENDU QUE l'offre la plus basse du contracteur excluant les honoraires professionnels et les taxes s'élève à 237 000 \$;

ATTENDU QUE le montant de 137 000 \$ est requis pour payer les ordres de modification, le travail additionnel et les honoraires professionnels (incluant les taxes) afin de compléter le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon d'autoriser la modification et/ou le travail additionnel afin de compléter le travail concernant le projet ci-haut mentionné; **II EST DE PLUS PROPOSÉ** que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents associés à ce projet et d'autoriser le directeur des opérations à signer lesdits documents en l'absence du directeur général.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Comité de gouvernance et d'éthique

9.3.1 Nomination et délégation de pouvoirs du directeur général

Résolution no. ETSB16-06-100

Nomination et délégation de pouvoirs du directeur général

ATTENDU QUE tous les postes de direction ne seront pas attribués le 28 juin 2016;

ATTENDU QUE la dernière réunion du Conseil des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016 aura lieu le 28 juin 2016;

ATTENDU QUE certaines postes administratifs devront être comblés avant la prochaine réunion du Conseil des commissaires en août prochain afin que les personnes nommées puissent se préparer pour le début de la prochaine année scolaire;

ATTENDU QUE la nomination des administrateurs est habituellement approuvée au Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de déléguer le pouvoir de nommer des administrateurs en conformité avec la structure administrative de l'année 2016-2007 au directeur général afin de faciliter le début de l'année scolaire 2016-2017;

Adoptée à l'unanimité

9.4 Comité de parents

Le vice-président du Comité de parents informe les commissaires que les faits saillants de la réunion du 7 juin font partie des documents remis aux commissaires.

9.5 Comité consultatif des élèves

La commissaire J. Humenuik informe les commissaires que la dernière rencontre du Comité consultatif des élèves a été annulée. Leur but est de céduer 5 réunions l'année prochaine.

9.6 RAPPORT DE L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ANGLOPHONES DU QUÉBEC (ACSAQ)

Le commissaire F. MacGregor demande aux commissaires des suggestions pour les ateliers de la prochaine Conférence printanière en 2017.

9.7 RAPPORT DE LA SOFIE

Il n'y aucun rapport.

10. COMMENTAIRES ET QUESTIONS DES COMMISSAIRES

La commissaire J. Humenuik a participé au récent tournoi de golf de AGRHS (Piper) le 25 juin. Le nombre de supporteurs était impressionnant pour cet événement ainsi que le montant recueilli, soit plus de 25 000 \$, qui sera d'une grande aide pour l'école.

Le commissaire K. Waterhouse informe les membres qu'il devra se présenter à trois différentes élections avant de pouvoir revenir en tant que parent-commissaire. Il aimerait remercier ses collègues pour ces deux dernières années.

La commissaire C. Beaubien informe les membres qu'elle travaille présentement auprès des municipalités de sa circonscription afin qu'ils ajoutent le logo de la CSET et le lien du site internet de la commission scolaire sur leurs propres sites internet.

La commissaire M. Gilman mentionne qu'elle devra également suivre le même processus que K. Waterhouse afin de pouvoir siéger à nouveau comme parent-commissaire.

La commissaire M. Kirby mentionne que cette année a été très occupée pour elle, tant personnellement qu'avec la commission scolaire. Elle souhaite un été reposant à ses collègues.

La commissaire T. Pezzi-Bilodeau mentionne qu'il y aura à nouveau un camp d'été anglais à ADS cette année et que plus de 82 élèves y participeront. Un nombre plus élevé d'inscriptions provient des régions de Warwick et de Victoriaville.

Le parent-commissaire P. Laberge remercie les commissaires K. Waterhouse et M. Gilman pour le travail accompli ces deux dernières années.

Le parent-commissaire P. Laberge mentionne également l'énorme travail de planification qu'exigeait l'organisation du voyage à La Ronde pour participer à la finale du Grand Défi Pierre Lavoie et qu'ont accompli la directrice, la directrice adjointe et l'enseignant d'éducation physique de l'École primaire de Sherbrooke.

Le commissaire G. Barnett a participé à la réunion du conseil d'établissement de l'École primaire de Lennoxville durant laquelle le sondage TTFM et le statut des élèves de l'École Saint-Antoine ont été discutés. Il a aussi participé aux événements de reconnaissance des bénévoles et de reconnaissance des 25-années au sein de la commission scolaire et en profite pour féliciter les organisateurs de ces événements pour leur bon travail.

Un remerciement spécial est adressé à Mme Michèle Desmarais pour entre autres avoir organisé le souper des commissaires durant l'année.

11. CORRESPONDANCE

Le président, M. Murray, explique aux commissaires qu'il a reçu un courriel de la part du commissaire G. Thomson justifiant ses absences aux conseils des commissaires depuis le mois d'avril dû à des circonstances familiales exceptionnelles et qu'il ne pourra pas assister à la réunion du Conseil de juin pour les mêmes raisons. M. Thomson est sincèrement désolé de cette situation et mentionne qu'il compte assister au Conseil à nouveau à composer du mois d'août et réitère son souhait de rester commissaire au sein de la CSET.

Compte-tenu des circonstances familiales exceptionnelles mentionnées par M. Thomson et compte-tenu qu'il sera de retour au moins d'août et souhaite rester au sein du conseil des commissaires, M. Murray recommande que les membres du Conseil des commissaires approuve le maintien de M. Thomson à son poste de commissaire pour la Commission scolaire Eastern Townships.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire R. Gagnon de maintenir le commissaire G. Thomson à son poste de commissaire à la Commission scolaire Eastern Townships.

Adoptée à l'unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Seline

Quel est le titre du livre offert aux commissaires par le directeur général?

R: Le titre du livre est: "Starting a movement: Building Culture form the Inside Out in Professional Learning Communities » de Kenneth C. Williams et Tom Hierck.

13. AJOURNEMENT

Tous les sujets ayant été épuisés, le commissaire R. Gagnon recommande d'ajourner la réunion à 20 h 58.

Éric Campbell
Secrétaire général

Michael Murray
Président

/EC

2016-06-29